



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 18

Réunion restreinte du Lundi 9 Janvier 2023 à 15 heures

Présents : TERCIER Pierre, CHASLE Pierre, LIVONNET Alain, RAFAILLAC Jackie, TORTAY Michel

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – TIRAGE AU SORT DE LA COUPE U15 :

Suite aux résultats du week-end dernier, la Commission procède au tirage au sort des Coupes U15 (Indre et Loire et District)

Coupe U15 Indre et Loire

- 16 équipes qualifiées = 8 matches = 4 équipes qualifiées pour le prochain tour

Coupe U15 District - Flunch

- 18 équipes qualifiées = 2 matches + 14 équipes exemptes = 16 équipes qualifiées pour le prochain tour.

Les tirages au sort sont effectués par un dirigeant du club de Chanceaux/C.

2 – CHALLENGE D4/D5 :

La Commission étudie les résultats et les classements du Challenge D4/D5.

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 7 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures.

Prochaine réunion : **mercredi 11 janvier 2023 à 14 heures**

Pierre TERCIER

Président de séance

Pierre CHASLE

Secrétaire de séance